

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

**TRAVAUX
D'ASSAINISSE-
MENT EN CENTRE
VILLE
ATTRIBUTION DU
MARCHE DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENNUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX

M. LE ROUX

M. COLLET

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN CENTRE VILLE ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

La société ACTEA a été retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement en centre ville. Il a été jugé opportun de scinder cette opération en deux marchés distincts afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement des quais de Niemen et de Presbourg. Le premier marché a été attribué lors du conseil municipal du 25 avril 2007, il concernait les quais de Niemen, de Presbourg, du Couvent et des Récollets ainsi que l'îlot des Récollets.

Le second marché, comprenant les rues du 8 mai 1945, Jullien, Austerlitz, Calmette, Chateaubriant, Iéna, Jouanno, Pierre Loti et l'avenue Napoléon 1^{er}, a été lancé par appel d'offres ouvert. Une insertion a été transmise au BOAMP le 18 décembre 2007.

6 entreprises ont retiré le dossier, 4 offres sont parvenues dans les délais impartis. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} février 2008 pour procéder à l'ouverture des plis et le 7 février 2008 pour l'attribution.

Le Maître d'œuvre a exposé à la commission son analyse des propositions. La commission après délibération a décidé de classer les offres dans l'ordre suivant :

- 1 – Entreprise DLE pour un montant de 478 859 € HT soit 572 715.36 € TTC.
- 2 – Entreprise ETDE

Nous vous proposons :

- de retenir l'offre de l'entreprise DLE d'un montant de 478 859 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**

